



Vêtements Professionnels



Linge Plat



Hygiène Service



Tapis

KALHYGE - Communication sur le  
progrès 2018

## Communication sur le Progrès- Introduction

Depuis son adhésion en 2011, KALHYGE réaffirme annuellement son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies concernant :

- Les droits de l'Homme
- Les normes internationales
- L'environnement
- La lutte contre la corruption

KALHYGE décrit dans ce présent document l'ensemble des démarches entreprises en 2018 et les résultats obtenus grâce à ces différentes actions.





A l'attention d'António GUTTERES  
Secrétaire Général des Nations Unies  
NEW YORK, NY 10017  
USA

Paris, le 22 mars 2019

**Objet :** Renouvellement d'engagement aux principes du Global Compact

Le groupe KALHYGE (anciennement RLD), né du mariage de sociétés familiales françaises, a conservé de ces racines un esprit d'entreprendre et une sensibilité régionale forte. Afin d'assumer ce positionnement, cette histoire, nos valeurs et la nature complexe de notre métier (à la fois industrielle, logistique et de service), nous nous devons d'entretenir au sein de notre groupe et avec nos parties prenantes, une démarche éco-socio-responsable.

Conscients de notre responsabilité d'entreprise citoyenne, nous avons adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2011 et nous attachons à faire intégrer ses principes dans notre stratégie, notre culture et nos fonctionnements. En 2018, KALHYGE s'est réengagé auprès du Global Compact en tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies.

Chez KALHYGE, nous tenons aux engagements pris :

- Optimiser la performance économique de l'entreprise pour assurer une pérennité de nos outils et un maintien d'une prestation de service de qualité satisfaisant nos clients,
- Réduire notre impact sur l'environnement, en maîtrisant nos rejets, en rationalisant nos consommations de ressources naturelles et en optimisant la gestion de nos déchets,
- Entretien d'un modèle d'intégration sociale de nos salariés, en améliorant la sécurité dans l'exercice de leurs missions, en établissant des relations de confiance avec eux et en développant l'équité interne.

Notre politique RSE est un des enjeux majeurs de notre société, bien au-delà de ses déclinaisons dans la réglementation qui nous est applicable. Nous nous attachons à nous l'approprier et à l'intégrer fermement dans notre organisation d'entreprise et dans nos démarches d'amélioration constante.

Dans ce sens, nous réaffirmons, par ce courrier et la « Communication sur le progrès 2018 », notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les salutations les plus distinguées.

Grégory Boillot  
Directeur Général





## Principes relatifs aux droits de l'homme

***Pr. 01 – Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme***

***Pr. 02 – Veiller à ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme***

KALHYGE, entreprise française, respecte la réglementation en vigueur concernant les Droits de l'Homme. Dans le cadre de sa politique Ressources Humaines mais également dans le cadre de ses relations avec ses parties intéressées ( clients, fournisseurs,...), KALHYGE veille au respect de ces droits.

Nos principales actions portent sur :

- Des contrats de travail respectueux de la réglementation
- Des contrats avec nos fournisseurs incluant une charte RSE
- La vigilance de l'intégrité physique et morale des femmes et des hommes KALHYGE : formations (gestes et postures, prévention des risques routiers,...), aménagement des postes de travail exposés aux postures pénibles, actions de sensibilisation aux risques routiers,...
- La protection de nos collaborateurs : élaboration d'un catalogue d'EPI

### Chiffres clés 2018



**11%** - C'est la part des investissements industriels consacrés à la qualité, Santé et Sécurité au travail et Environnement

**2%** - C'est la part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle en 2018

**60%** - C'est la part des heures de formation consacrées à la prévention, santé et sécurité au travail



# Normes internationales du Travail

## *Pr. 03 – Respecter la liberté d’association et reconnaître le droit de négociation collective*

1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui

Instances	Information / Consultation / Négociation	Conformité 2018
Comité du Sous-Groupe	Information sur l'activité, la situation financière et les prévisions d'emploi	Représentants Désignés : ✓ Mis en oeuvre : ✓
Comités Centraux Economiques et Sociaux (CCSE)	Information et consultation pour toutes les questions relatives à la marche générale de l'entreprise	Représentants Désignés : ✓ Mis en oeuvre : ✓
Comités Centraux et Economiques d'établissement (CSE)	Information et consultation pour toutes les questions relatives à l'organisation du travail et à la marche générale de l'établissement ainsi qu'aux questions relatives à la sante, sécurité et conditions de travail	Mis en oeuvre sur chaque unité : ✓
Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)	Information et consultation pour toutes les questions relatives à la Santé, Sécurité et Conditions de travail au niveau de l'entreprise	Mis en oeuvre (2019): ✓
Délégués Syndicaux Centraux (DSC)	Négociation des accords d'entreprise du Groupe	Mis en oeuvre : ✓

New 2018

New 2018



# Normes internationales du Travail

## *Pr. 03 – Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective*

### 2. Des accords collectifs signés avec nos partenaires sociaux

- Un accord groupe pour **la prévention de la pénibilité au travail** signé en 2015 pour la période [2016-2018]
- Un accord d'**intérêt** signé en juin 2016 pour la période [2016-2018]
- Un accord groupe en faveur **de l'emploi des personnes en situation de handicap** signé en 2016 pour la période [2017-2019].

Des accords signés en 2018 :

- Plusieurs accords relatifs à **la négociation salariale annuelle** sur les salaires (NAO) qui couvrent l'ensemble du groupe
- Un accord groupe sur **l'égalité entre les femmes et les hommes** pour la période [2019-2022]

Des accords prévus en 2019 :

- **Accord d'intéressement en cours de négociation** sur K1 K2 K4
- Un accord sur le temps de travail
- Les **Négociations annuelles obligatoires (NAO)** de fin d'année

Mesures 2018





## Normes internationales du Travail

*Pr. 04 – Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire*

*Pr. 05 – Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants*

### Charte Responsabilité Sociétale des Entreprises - Fournisseur

KALHYGE, entreprise française, respecte la réglementation en vigueur concernant le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants et sélectionne des fournisseurs responsables selon une grille d'évaluation comprenant un critère RSE.

En 2018, KALHYGE prolonge sa démarche RSE et invite ses fournisseurs à s'engager et agir à ses côtés. En signant les contrats d'achats textiles, le fournisseur s'engage à respecter **les Conventions Fondamentales de l'OIT** et à respecter les engagements RSE pris par KALHYGE via la signature d'une **Charte RSE**.

#### Chiffres clés 2018

**45%** - C'est la part de fournisseurs stratégiques qui ont signé en 2018 la Charte RSE.



**53%** - C'est la part de fournisseurs textiles ayant au moins 1 label éco-responsable (OEKOTEX,, Fibre citoyenne, Fair Trade Max Havelaar, autre)



**68%** - C'est la part de fournisseurs Hygiène ayant au moins 1 label éco-responsable



## Normes internationales du Travail

### *Pr. 06 – Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession*

KALHYGE traduit son engagement en termes de **lutte contre les discriminations** au travers de ses accords :

- Un accord groupe relatif à **l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**
- Un accord **groupe génération**
- Un accord pour **l'emploi des personnes en situation de handicap**

KALHYGE garantit l'égalité de **traitement et des chances au cours du recrutement**, et tout au long du parcours professionnel de nos collaborateurs. KALHYGE condamne toute forme de discrimination.

Seuls les critères de **compétences, de qualifications et d'expérience** dans le métier sont pris en compte.

#### Chiffres clés 2018



**3 081 collaborateurs** - C'est le nombre de collaborateurs chez KALHYGE

**10 ans** - C'est la durée moyenne d'un contrat chez KALHYGE, signe d'une grande fidélité

**53%** - C'est le nombre de salariés féminins

**51%** - C'est la part de séniors en 2018 (+45 ans)

**11%** - C'est le pourcentage de salariés d'origine étrangère

**4%** - C'est le pourcentage de salariés handicapés

**52** - C'est le nombre de nationalités représentées chez KALHYGE



## Environnement

*Pr. 07 – Appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant à l’environnement*

*Pr. 08 – Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement*

Notre démarche environnementale se traduit par :

- Le **respect de la réglementation environnementale relative aux ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l’Environnement) à laquelle sont soumises nos unités de production. Chaque centre du groupe KALHYGE est régi par un arrêté préfectoral d’autorisation d’exploiter au titre de la réglementation des ICPE qui fixe les valeurs limites de rejets dans l’eau, dans l’atmosphère et les émissions sonores. Par ailleurs, KALHYGE réalise des audits environnementaux périodiques de ses unités de production, audit réalisé par les Responsables environnementaux du Groupe.
- La maîtrise de nos **rejets**.
- La maîtrise de nos **consommations de matières premières, consommables, fluides et énergie**.
- **La formation** de nos collaborateurs (via l’Académie Kalhyge- parcours de formation interne) et une formation à l’éco-conduite pour tous nos agents de distribution.



## Environnement

*Pr. 07 – Appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant à l’environnement*

*Pr. 08 – Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement*

### 1. Engagement dans la protection de la biodiversité

KALHYGE vérifie la compatibilité de ses unités de production avec **les schémas régionaux ou locaux** (SDAGE, SAGE, PPA, etc.) dans ses dossiers d’autorisation d’exploiter.

Les rejets des effluents sont **traités par les STEP** limitant ainsi l’impact sur les écosystèmes.

### 2. Maîtrise de nos eaux de rejets

Les eaux industrielles résiduaires sont acheminées dans **une station de prétraitement** KALHYGE avant leur rejet dans le réseau communal. Les valeurs limites d’émission sont déterminées par une convention ou arrêté de déversement et par l’arrêté préfectoral de l’unité pour les sites soumis à enregistrement ou autorisation. La qualité des eaux de rejets fait l’objet d’une auto surveillance menée par chaque unité. Les analyses sont réalisées par un prestataire agréé sous la surveillance périodique de l’administration.

**Mesures 2018**

**100%** - C’est le nombre d’unités de traitement du linge équipées de systèmes de prétraitement des eaux usées.



## Environnement

*Pr. 07 – Appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant à l’environnement*

*Pr. 08 – Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement*

### 3. Engagement dans l’utilisation de textile durable

KALHYGE s’est engagé dans une politique de sélection de fournisseurs responsables :

- ayant au moins un écolabel
- commercialisant des produits textiles écologiques, durables et recyclables

#### Chiffres clés 2018

**53%** - C’est la part de fournisseurs textiles ayant au moins 1 label éco-responsable (OEKOTEX, Fibre citoyenne, Fair Trade Max Havelaar, autre)

**68%** - C’est la part de fournisseurs Hygiène ayant au moins 1 label éco-responsable



### 4. Mesures de prévention, recyclage et d’élimination des déchets

- Une valorisation du **linge usagé** et des **appareils Hygiène en fin de vie**
- Une reprise des **emballages des produits lessiviels** vides avec nos fournisseurs lessiviers
- Le recyclage des cintres métalliques et leur revalorisation en fin de vie, le recyclage des papiers en papeterie ou cartonnerie,...

#### Chiffres clés 2018

**255 tonnes-** C’est le linge réformé en 2018

## Environnement



### *Pr. 09 – Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement*

#### 1. Par la réduction de notre consommation d'eau

- Remplacement de machines à laver par des tunnels de lavage (moins consommateurs en eau et énergie)
- Optimisation des systèmes de recyclage automatisés
- Généralisation des produits lessiviels de nouvelle génération
- Utilisation d'agents de blanchiment (réduction de la quantité d'eau utilisée pour le rinçage)

#### 2. Par la réduction de notre consommation d'énergie

- Des investissements dans de nouveaux équipements
- Des investissements dans des échangeurs d'eau
- La mise en place de lampes LED
- Des diagnostics énergies pilotés en central

#### Chiffres clés 2018



**2,2%** - C'est la consommation d'eau économisée entre 2017 et 2018

**2,5%** - C'est la consommation d'électricité économisée entre 2017 et 2018

**3,3%** - C'est la consommation de gaz économisée entre 2017 et 2018

## Environnement



### *Pr. 09 – Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement*

#### 3. Par la maîtrise des émissions dans l'atmosphère

- Le renouvellement du parc par des véhicules de livraison utilitaires et de poids lourds conformes à la **Norme EURO 6** (limitation des rejets polluants : l'oxyde d'azote (NOx) et les particules (PM))
- Des tests de **véhicules hybrides ou électriques**
- **L'installation de panneaux de carrosserie et des structures allégées** pour limiter le poids des véhicules et en conséquence la consommation de gasoil
- **Le bridage des camions** pour réduire les émissions de CO2
- L'installation de **défecteurs sur les poids lourds** également pour limiter la consommation de gasoil.

#### Chiffres clés 2018



**0.2%** - C'est le gazole économisé en 2018 sur une flotte comparable.

**3%** - c'est le CO2 économisé suite au bridage des poids lourds

**97%** - C'est la part du parc véhicules répondant à la norme EURO 5. Elle sera de 100% en 2019.

## Lutte contre la corruption

*Pr. 10 – Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin*



**La lutte contre la corruption** est un principe auquel KALHYGE ne déroge pas dans toutes ses relations commerciales.

- Ses collaborateurs ne proposent jamais d’argent pour obtenir un marché.
- Par ailleurs, ses collaborateurs ne reçoivent pas de rétribution illicite ou immorale sous forme de cadeaux, d’invitation dispendieuse ou numéraire facilitant l’achat de produits ou services.
- Le niveau d’excellence de l’offre fournisseur (qualité du produit, son coût et les délais d’approvisionnement) est le seul levier d’achat.

En 2018, KALHYGE a défini un Code de conduite anti-corruption qui a été communiqué à l’ensemble des collaborateurs.

Mise en oeuvre  
2018

Code de Conduite Anti-corruption formalisé et communiqué





# **IIP** KALHYGE

Solutions en location-entretien d'hygiène textile